

Rapporteur : M. MEDAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

oOo

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
VILLE - EXERCICE 2025

oOo

RAPPORT

Après examen, les résultats du compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025, se présentent ainsi :

		Affectation		
Investissement	-27 336 127,59		- 9 978 580,47	-37 314 708,06
Fonctionnement	6 466 463,98	5 908 288,	7 178 445,98	7 736 621,35
Total	-20 869 663,61	5 908 288,61	- 2 800 134,49	-29 578 086,71

L'ensemble des opérations comptables et des soldes de clôture est conforme au compte administratif de l'exercice 2025.

Le résultat de clôture de l'exercice est couvert par le solde des restes à réaliser pour 30 171 199,42 €, pour un solde final de +593 112,71 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025, tel que présenté par Madame la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et la décision modificative de crédits qui se rattache au budget principal de la Ville, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir constaté la concordance du compte de gestion avec le compte administratif pour le budget principal de la Ville sur l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le comptable public du Service de Gestion Comptable dont dépend la Ville a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Ville, dressé, pour l'exercice 2025 par Madame la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Fontenay-aux-Roses, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. P. S.', written over a horizontal line.